

Samedi 6 Novembre 2021

Madagascar: le cri d'alarme du syndicat des industries du pays face à l'après-Covid

Si de nouveaux cas de Covid-19 sont enregistrés à Madagascar depuis quelques jours, ce n'est pas comparable avec l'année et demie qui vient de s'écouler. Les industries reprennent petit à petit leur vitesse de croisière et profitent de l'accalmie pour repenser leur manière de fonctionner et communiquer sur leurs besoins d'un point de vue législatif. Le projet de loi de finances 2022 s'apprête à être dévoilé au Parlement. Les industriels, par le biais de leur syndicat national, comptent bien se faire entendre, eux qui n'ont bénéficié « d'aucune aide de l'État durant toute la crise ».

« Le dérèglement du commerce mondial imposé par la pandémie doit être l'occasion de repenser notre production », a martelé jeudi 4 novembre Amiraly Hassim, le président du Syndicat des Industries de Madagascar (SIM), lors d'une conférence de presse en soutien aux industriels locaux du savon.

« Un pays comme Madagascar qui importe pratiquement 80 à 90% de ses besoins ? Il y a quelque chose qui ne va pas. Revoyons tout ça. Dans les années 70, à Ambatoboeny, dans la province de Mahajunga, on avait une usine de concentré de tomates. Ça a disparu. On avait la Sotema, meilleur coton du monde et la plus grande entreprise textile d'Afrique. Disparue. Cotona : disparue. Kobama : disparue. Je pourrais passer des heures à lister. Posons-nous la question : que s'est-il passé ? On est en voie de disparition, et l'après-Covid doit nous donner des opportunités. C'est le moment ou jamais de changer de cap », explique-t-il.

D'après le président du SIM, ce sont les entreprises textiles en zone franche qui ont été le plus touchées, du fait d'une production dédiée quasiment uniquement à l'export. Mais dans l'ensemble, peu ont mis la clé sous la porte. Face à la reprise timide des activités, toutes regardent avec attention le projet de loi de finances 2022. Des changements notoires sont attendus : certaines exonérations pour favoriser la production locale et un alignement tarifaire au niveau de la douane.

« L'harmonisation, ça veut dire que des pays dans le monde se sont mis d'accord pour bien distinguer ce qui est considéré comme matière première, ce qui est considéré comme intermédiaire et ce qui est considéré comme produit fini. C'est déjà un point très important et ça permet à l'industrie de pouvoir investir et travailler. Quand des pays ne suivent pas cette harmonisation, ça ne met pas les industriels sur le même pied d'égalité. On n'est pas contre la concurrence. On est pour la concurrence, mais à condition qu'on joue avec les mêmes règles », ajoute Amiraly Hassim.

La version encore non officielle du projet de loi de finances 2022 propose de « bons changements », analysent les industriels. Toutefois, nuance un dirigeant du secteur qui a

souhaité rester anonyme, « avec ce PLF, tout est question de lobbying et de mallettes (d'argent liquide, ndlr). On n'est pas à l'abri d'un revirement de situation ». Les grandes lignes du PLF auraient dû être présentées vendredi 5 novembre aux membres de la commission finances. Jeudi soir, la séance a finalement été reportée à une date ultérieure.